



# Calendrier Scolaire 2025-2026

**Rentrée scolaire :**  
lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 au matin

**Vacances de Toussaint :**  
du vendredi 17 octobre 2025 au soir  
au lundi 3 novembre 2025 au matin

**Vacances de Noël :**  
du vendredi 19 décembre 2025 au soir  
au lundi 5 janvier 2026 au matin

**Vacances d'hiver :**  
du vendredi 6 février 2026 au soir  
au lundi 23 février 2026 au matin

**Vacances de printemps :**  
du vendredi 3 avril 2026 au soir  
au lundi 20 avril 2026 au matin

**Fin d'année scolaire :**  
vendredi 3 juillet 2026 au soir

Pont de l'ascension  
le vendredi 15 mai 2026.



À partir de l'horaire d'accueil des écoles, les enfants sont sous la responsabilité des enseignants. S'ils restent seuls devant l'entrée des écoles, ils demeurent sous la responsabilité des parents.

## Adresses et numéros utiles

### MAIRIE - PÔLE VIE ÉDUCATIVE TERRITORIALE :

05 45 38 69 50 - mairie@saintyrieix-16.fr

Mme Julie DUCHAIGNE - Responsable du Pôle - 05 45 38 51 92

M. David PISSIER - Responsable restauration / hygiène

Mme Morgane CERDAN - Secrétariat / inscriptions scolaires - 05 45 38 51 93

Mme Delphine NOBLET - Régie - 05 45 38 69 51

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

Mme Sylvie VAGNER - Référente groupe scolaire de Vénat  
05 45 38 51 91 - sylvie.vagner@saintyrieix-16.fr

Mme Emmanuelle ROY - Référente groupe scolaire de Bardines  
05 45 38 51 91 - emmanuelle.roy@saintyrieix-16.fr

### ACCUEIL DE LOISIRS CENTRAMALICE :

Mmes Karine DUBOIS, Emmanuelle ROY, Sylvie VAGNER  
05 45 38 94 96 - centramalice@saintyrieix-16.fr

### ÉCOLES DE VÉNAT : ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS À PARTIR DE 8H20

#### Ecole maternelle La Clairefontaine

15 rue de l'Ancienne Mairie - 05 45 92 76 40  
Directrice : Mme FARGEOT-DESCAMP

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30 / 11h30 - 13h / 16h

#### Ecole élémentaire Nicolas Vanier

13 rue de l'Ancienne Mairie - 05 45 92 78 26  
Directrice : Mme PENNETEAU

Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h30 / 12h - 13h30 / 16h

### ÉCOLES DE BARDINES : ACCUEIL DES ENFANTS PAR LES ENSEIGNANTS À PARTIR DE 8H50

#### Ecole maternelle La Marelle

27 rue des Écoles - 05 45 95 88 89 - Directrice : Mme GOURNAY  
Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h / 12h - 13h30 / 16h30

#### Ecole élémentaire Claude Roy

22 rue des Écoles - 05 45 95 33 25 - Directrice : Mme GAZAUD  
Horaires : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 9h / 12h30 - 14h / 16h30



Conception AGATE - Angoulême - 05 45 61 12 89 - www.agatecom.fr

Année scolaire 2025 / 2026

Groupe scolaire de Vénat

VILLE DE SAINT YRIEIX SUR CHARENTE

Groupe scolaire de Bardines

# Les écoles



ÉCOLE MATERNELLE *La Marelle*

Groupe scolaire  
de Vénat



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE *Claude Ray*



ÉCOLE MATERNELLE *La Clairefontaine*

Groupe scolaire  
de Bardines



ÉCOLE PRIMAIRE *Nicolas Vanier*



CENTRE DE LOISIRS  
*Centramalice*

# Un Portail Famille pour vous simplifier la vie

Cette interface numérique vise précisément l'amélioration de la qualité de l'offre de service en vous permettant d'accomplir de nombreuses démarches en limitant les déplacements en mairie.

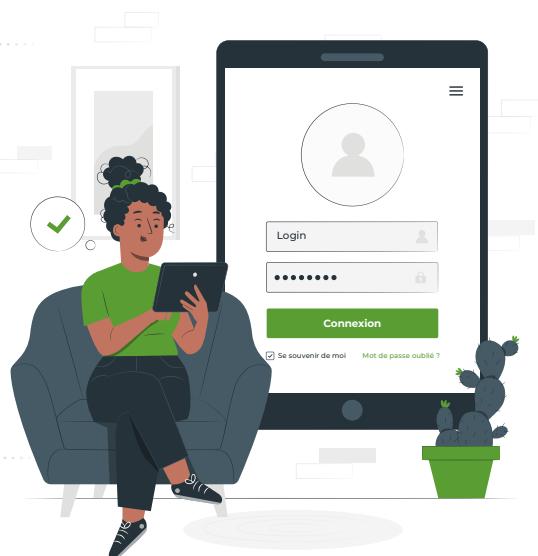
- Accéder à votre dossier famille
- Faire des mises à jour de vos données personnelles
- Payer votre facture en ligne
- Consulter vos factures
- Être informé sur l'actualité des écoles et de l'accueil de loisirs
- Communiquer avec la Mairie

Ce service personnalisé est entièrement gratuit et accessible 24h/24 et 7j/7 via Internet (ordinateur, tablette ou smartphone).

Pour accéder à votre espace, rendez-vous sur le portail depuis le site de la Ville ou scannez le QR CODE.



**Scannez ce QR CODE  
pour accéder  
au Portail Famille**



# Accueil Périscolaire

## 1 Modalités de fonctionnement et d'inscription

En dehors du temps scolaire, avant ou après la classe, votre enfant peut être accueilli par une équipe d'animateurs qualifiés (BAFD - BAFA - BPJEPS) qui organise et encadre des activités aux heures suivantes :

### Ecole de Vénat : La Clairefontaine et Nicolas Vanier

**Le matin :** 7 h 30 - 8 h 15

**Le soir :** 16 h - 18 h 30

### Ecole de Bardines : La Marelle et Claude Roy (dans les locaux de Centramalice)

**Le matin :** 7 h 30 - 8 h 45

**Le soir :** 16 h 30 - 18 h 30

Si vous souhaitez bénéficier de cette prestation, vous devez inscrire votre enfant auprès du service VET en mairie.

L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint..

**Le matin, vous devez accompagner votre enfant auprès de l'animateur responsable.**

## 2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 01/09/2025 (Délibération du Conseil municipal du 24/06/2025)

	Tarif en fonction Tranche QF	Commune	Hors commune
Prix du forfait journalier (matin et/ou soir)	0 - 400	1,54 €	2,44 €
	401 - 575	1,64 €	
	576 - 750	1,74 €	
	751 - 925	1,90 €	
	926 - 1250	2,01 €	
	1251 - 1575	2,11 €	
	1576 - 1800	2,21 €	
	1801 - 2000	2,34 €	
	2001 et +	2,44 €	



Le coût réel du forfait journalier est de 16,03 € / enfant

# Restauration Scolaire

## 1 Modalités d'inscription

- L'inscription est indispensable. Elle se fait auprès du service Vie Éducative Territoriale dès la rentrée scolaire et en cours d'année pour toute nouvelle inscription.
- L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint.
- Si votre enfant est malade 4 jours scolaires consécutifs ou plus, vous devez adresser un certificat médical à la mairie pour régularisation.

## 2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 01/09/2025 (Délibération du Conseil municipal du 24/06/25)

Prix du forfait mensuel sur 10 mois	Tarif en fonction Tranche QF	Commune	Hors commune	PAI*
	0 - 400	7,20 €		3,60 €
	401 - 575	7,20 €		3,60 €
	576 - 750	14,20 €		7,10 €
	751 - 925	22,59 €		11,30 €
	926 - 1250	29,93 €		14,97 €
	1251 - 1575	37,60 €		18,80 €
	1576 - 1800	44,98 €		22,49 €
	1801 - 2000	52,58 €		26,29 €
	2001 et +	59,76 €		29,88 €

\* PAI : Projet d'Accueil Individualisé.

Retrouvez le calendrier des cuisines ouvertes et des petits-déjeuners en famille sur le site internet de la ville :

[www.saintyrieixsurcharente.fr](http://www.saintyrieixsurcharente.fr) > Mon quotidien > Enfance et jeunesse



Le coût réel du forfait mensuel est de 133,20 € / enfant

Play Store



Vous pouvez retrouver chaque semaine les menus en ligne via le site de la commune ou depuis l'application « NONA ».

Vous pouvez scanner les QR codes suivants afin de télécharger l'application sur App Store ou Google Play avec le **code de l'établissement : ivawb**



App store

Année scolaire 2025 / 2026

# Transport Scolaire

## 1 Modalités d'inscription

- Ce service est assuré par un prestataire extérieur et est organisé conjointement avec la commune.  
**Un agent municipal prend en charge les enfants dans le bus.**
- Vous devez inscrire votre enfant **auprès du service Vie Éducative Territoriale en mairie avant utilisation du service.**  
Il y a des circuits prédéfinis. Toute modification d'arrêt n'est pas systématique et devra être étudiée par le service ainsi que le prestataire.
- Le matin, vous devez déposer votre enfant 5 minutes avant l'arrivée du bus et le soir, être présent 5 minutes également avant son arrivée, toujours en présence d'un adulte **obligatoirement**.  
**Si l'enfant se retrouve seul, il sera reconduit à l'accueil périscolaire de son école. Cela concerne les enfants de maternelle et d'élémentaire.**
- L'inscription à ce service vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint.

## 2 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du **01/09/2025**  
(Délibération du Conseil municipal du 24/06/2025)

	Tarif en fonction Tranche QF	Commune
Prix du forfait mensuel (sur 10 mois)	0 - 400	4,61 €
	401 - 575	6,15 €
	576 - 750	7,69 €
	751 - 925	9,51 €
	926 - 1250	11,62 €
	1251 - 1575	13,74 €
	1576 - 1800	16,38 €
	1801 - 2000	19,00 €
	2001 et +	20,54 €



Le coût réel du forfait mensuel est de 108,12 € / enfant

à noter

Régularisation le mois suivant en cas d'absence de l'enfant  
pour maladie pendant 4 jours consécutifs (justificatif médical exigé)

## 1 Modalités de fonctionnement

Le centre de loisirs Centramalice accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans. Les animations du Centre de Loisirs se déroulent de 9 h à 17 h pendant les vacances scolaires et les mercredis pendant la période scolaire. Votre enfant peut y être accueilli entre 7 h 30 et 9 h. Vous pouvez venir le chercher à partir de 17 h jusqu'à 18 h 30. L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur ci-joint.

 Centramalice est fermé pendant les vacances de Noël.

## 2 Inscription

Les réservations se font par mail à [centramalice@saintyrieix-16.fr](mailto:centramalice@saintyrieix-16.fr).

Avant chaque rentrée scolaire, le service établit un tableau récapitulant les dates d'ouverture des réservations pour les différentes périodes « mercredis et vacances ».

## 3 Annulation

Les annulations se font également par mail à [centramalice@saintyrieix-16.fr](mailto:centramalice@saintyrieix-16.fr)

- **Au moins 8 jours** à l'avance pour **les mercredis** et pour **les petites vacances**
- **15 jours** à l'avance pour **les vacances d'été**

Si ces délais ne sont pas respectés, les périodes réservées seront facturées, sauf absence pour raison médicale justifiée sous 48h.



## 4 Participation des familles

Tarifs en vigueur à compter du 01/09/2025 (Délibération du Conseil municipal du 24/06/2025)

Tarifs en fonction Tranches QF	Tarifs COMMUNES			Tarifs HORS COMMUNES		
	Journée	1/2 Journée avec repas	1/2 Journée sans repas	Journée	1/2 Journée avec repas	1/2 Journée sans repas
0 - 400	3,08 €	2,09 €	1,54 €	21,32 €	15,15 €	12,59 €
401 - 575	4,61 €	3,14 €	2,32 €			
576 - 750	6,15 €	4,18 €	3,08 €			
751 - 925	7,93 €	5,39 €	3,98 €			
926 - 1250	9,51 €	6,46 €	4,76 €			
1251 - 1575	11,09 €	7,54 €	5,56 €	25,58 €	18,18 €	15,11 €
1576 - 1800	12,67 €	8,61 €	6,33 €			
1801 - 2000	13,74 €	9,70 €	7,13 €			
2001 et +	14,76 €	10,72 €	7,91 €			



Le coût réel à la journée (8h) est de 45,20 € / enfant.

### Inscriptions 2025/2026 - Accueil de Loisirs Centramalice

Périodes	Début des inscriptions
Mercredis de Septembre et Octobre	A partir du lundi 14 Juillet
<b>Vacances de Toussaint</b> (du 20/10 au 31/10)	A partir du lundi 22 Septembre
Mercredis de Novembre et Décembre	A partir du mercredi 1 <sup>er</sup> Octobre
<b>Vacances de Noël</b> (du 20/12 au 04/01)	Centramalice est fermé !
Mercredis de Janvier et Février	A partir du lundi 1 <sup>er</sup> Décembre
<b>Vacances d'Hiver</b> (du 09/02 au 20/02)	A partir du lundi 12 Janvier
Mercredis de Mars et Avril	A partir du dimanche 1 <sup>er</sup> Février
<b>Vacances de Printemps</b> (06/04 au 17/04)	A partir du lundi 09 Mars
Mercredis de Mai et Juin + 1 <sup>er</sup> Juillet	A partir du mercredi 1 <sup>er</sup> Avril
<b>Vacances d'été 2026</b> (du 06/07 au 28 ou 31/08)	A partir du mercredi 13 Mai
Mercredis de Septembre et Octobre	A partir du mercredi 15 Juillet

L'équipe de Direction reste joignable en Mairie (05 45 38 51 91) les jours de classe de 9h à 11h30 et de 14h à 16h

ou

au Centre de Loisirs (05 45 38 94 96) les mercredis et les vacances de 7h30 à 18h30.

# Facture unique

**RESTAURATION**

**TRANSPORT**

Au forfait sur 10 mois

**PÉRISCOLAIRE**

**CENTRE DE LOISIRS**

Mensuellement à la présence

- Vous recevrez une **facture unique** entre le 5 et le 10 du mois sur le portail familles. Celle-ci intègre les prestations de restauration, transport scolaire, accueil périscolaire et centre de loisirs. L'échéance est fixée au dernier jour du mois suivant.
- Depuis 3 ans une **tarification sociale** a été mise en œuvre afin de mieux prendre en compte les ressources des familles, la collectivité se réserve le droit de récupérer les quotients familiaux CAF et MSA.
- Il est également indispensable de **signaler tout changement de situation familiale, d'adresse, mail ou téléphone afin de pouvoir vous contacter dans les meilleurs délais.**

Les familles qui quittent la commune en cours d'année scolaire peuvent bénéficier de la tarification« Commune » jusqu'à la rentrée scolaire suivante.

## Rappel :

Les factures sont totalement dématérialisées et disponibles depuis le Portail Famille.

N'oubliez pas de renseigner correctement votre adresse mail sur le Portail Famille depuis le site internet de la ville :

**[www.saintyrieixsurcharente.fr](http://www.saintyrieixsurcharente.fr)**



## Prêts ? Partez !

Une nouvelle année scolaire démarre à Saint-Yrieix, pleine d'énergie, de projets... et de sourires d'enfants à retrouver dans les cours d'écoles.

Pour accompagner au mieux les familles et les équipes éducatives, la commune continue d'agir concrètement :

- renforcement de l'accueil au centre de loisirs pendant les vacances scolaires, pour permettre à plus d'enfants d'en profiter,
- travaux d'aménagement pour mieux faire face aux fortes chaleurs, et garantir un cadre plus confortable pour tous,
- plus de 60 % de produits bio maintenus à la cantine, pour une alimentation toujours plus saine et responsable,
- mise en place d'un goûter sur le temps périscolaire du soir, pour offrir un moment convivial en fin de journée.

Autant d'initiatives qui s'ajoutent à toutes nos actions déjà en place et à notre engagement quotidien pour faire de l'école un lieu de bien-être, de découvertes et de réussite pour chaque élève. Le travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs éducatifs et notamment avec vous, continue de nous guider dans cette démarche de progrès. D'ailleurs, cette nouvelle année scolaire voit la mise en place d'une commission restauration au sein de laquelle les familles seront représentées.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour nos élèves : enseignants, ATSEM, animateurs, agents de restauration, d'entretien et administratifs.

Très belle rentrée à toutes et à tous !

**Thibaut SIMONIN**  
Premier adjoint en charge  
de l'enfance, de la petite enfance,  
des affaires scolaires et de la parentalité.

## Modes de paiement

- **Prélèvement automatique** : les montants des factures sont prélevées le dernier jour du mois suivant après signature du contrat de prélèvement.
- **Carte bancaire** en mairie, ou depuis le Portail Famille avec le paiement en ligne **Payfip**.
- **Virement** depuis votre compte bancaire : lorsque vous recevez votre facture, vous pouvez en régler le montant en procédant à un virement sur le compte de la régie Vie Éducative Territoriale : (BIC : TRPUFRP1) ou depuis votre Portail Famille.  
IBAN : FR761007 1160 0000 0020 0039 256  
Les coordonnées bancaires sont rappelées sur chaque facture, juste au-dessus du coupon.  
Il est important de préciser dans le libellé du virement :  
**1 - le numéro de facture**  
**2 - le nom du débiteur**

- **Chèque** à l'ordre du « Trésor Public » en joignant le coupon de la facture.
- **Espèces** à régler au guichet de la mairie en joignant le coupon de la facture.

### ATTENTION :

- Pas de prélèvement automatique possible pour les titulaires de chèques CESU.
- Les CESU dématérialisés ne sont pas acceptés.
- Pour les familles bénéficiant d'une participation de leur Comité d'Entreprise, se renseigner auprès du centre de loisirs ou du régisseur.



Les familles aux revenus modestes peuvent solliciter le CCAS en cas de difficulté.

Des aides aux activités culturelles et sportives peuvent être octroyées, en fonction de vos revenus, par le CCAS à tous les enfants et adolescents arédiens scolarisés de la maternelle au lycée (associations arédiennes, une activité par personne).

### PÔLE AFFAIRES SOCIALES ET CCAS :

**M. Michel VILLESANGE**  
Maire adjoint  
aux Affaires Sociales  
**05 45 38 51 94**

### PERMANENCES DES ASSISTANTES SOCIALES :

Appeler le secrétariat  
de la Maison des Solidarités (MDS)  
du Gond-Pontouvre  
**05 16 09 51 30**  
pour prendre rendez-vous  
avec une assistante sociale.